



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DU SAMEDI 4 MARS 2006

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et rapport du président;
2. Nomination des scrutateurs;
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 5 mars 2005;
4. Comptes 2005;
5. Rapport des vérificateurs des comptes;
6. Fixation de la cotisation des syndicats pour 2006;
7. Rapport d'activité 2005;
8. Proposition du Syndicat de Charrat;
9. Informations;
 - a) Directives des combats
 - b) Combat cantonal, suite du dossier
 - c) Divers
10. Distinctions;
11. Discussions et divers.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET RAPPORT DU PRESIDENT

Le président ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous les délégués et invités et salue particulièrement Monsieur Jacques Frossard, Président d'honneur et Monsieur Guy Bianco, nouveau Directeur de l'ECA qu'il remercie pour la mise à disposition des locaux. Après avoir cité les excusés, il demande un instant de silence en mémoire des éleveurs et de leurs proches qui ne sont plus.

Il propose ensuite l'ordre du jour remis avec la convocation et informe que le point 8, demandé statutairement par le Syndicat de Charrat a été retiré par courrier recommandé le 21 février.

Rapport du président

Le président débute son rapport en signalant que le problème soulevé lors de la dernière assemblée, à savoir l'écornage des animaux a été réglé par le Comité qui a suivi en cela la proposition de la Commission créée à cet effet. Les éleveurs procédant à l'ablation des cornes seront exclus de la Fédération.

Il donne ensuite connaissance de la prise de position de la Fédération sur le projet PA 2011. Elle consiste à soutenir le maintien des petites exploitations, celui des suppléments accordés pour le lait transformé en fromage et celui des subsides d'exportation du bétail.

Quelles que soient les décisions qui seront prises, nous devons faire preuve, dit-il, de souplesse et savoir adapter rapidement nos modes de faire pour assurer la viabilité de nos entreprises.

L'image de la race demeure très porteuse; elle est utilisée de manière fort diverse. Je citerai son utilisation publicitaire pour l'AOC Raclette et celle faite par la BCV qui me semble sans relation avec les détenteurs que nous sommes. Une réflexion doit porter sur cet objet.

Le Président mentionne ensuite les manifestations de promotion de la race tenues durant l'année : il cite la participation à la journée des journalistes de la presse agricole mondiale tenue au Col du Lein en septembre, le marché-concours de la Foire du Valais, le marché-concours des taureaux, l'exposition de vaches laitières à la BEA à Berne, l'estivage de deux génisses à Ballenberg, l'exposition de Paris et enfin l'exposition inter-races au Cerm. Il fait savoir qu'il est fort probable que des animaux seront présentés à Swiss-Expo en 2007 et attend que des éleveurs intéressés aillent de l'avant avec ce projet.

Un projet de collaboration entre les fédérations d'élevage suisses a échoué et un nouvel échange a eu lieu avec l'ANABORAVA du Val d'Aoste au sujet du trafic des animaux.

Le Président rapporte ensuite sur les aptitudes économiques de la race :

▪ Production laitière :

Les contrôles ATM se poursuivent à un rythme insuffisant pour pouvoir aujourd'hui transcrire les résultats sur les CAP. Par contre, la nouvelle gestion du contrôle laitier, confiée pour des raisons financières à la Fédération Holstein, fonctionne bien et satisfait les éleveurs intéressés.

▪ Production de viande :

L'essai d'engraissement des Barges et celui d'un élevage allaitant à Posieux se poursuivent. Contrairement à la première saison de vêlage, les mises-bas de la deuxième saison se sont très bien déroulées. L'accroissement des veaux est bon. Le comportement des vaches est prometteur pour la lutte contre l'embroussaillement.

▪ Combativité :

La commission des combats a siégé à cinq reprises et a notamment revu et corrigé la réglementation; elle a en outre mandaté un groupe de travail afin de professionnaliser la gestion de la TV et du sponsoring lors du combat cantonal.

Le Président résume son intervention en allemand et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Messieurs Raphaël Héritier, Jean-Michel Quinodoz et Tony Gay sont désignés comme scrutateurs. 63 syndicats sur 67 sont représentés avec 102 délégués sur 121.

3. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 5 MARS 2005

Le procès-verbal est admis tel que rédigé.

4. COMPTES 2005

Les comptes 2005 qui bouclent avec un bénéfice de Frs 26'674.88 sont présentés et commentés par le Gérant.

5. RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Au nom des vérificateurs de comptes Monsieur Thierry De Salvador donne lecture du rapport de vérification et propose à l'assemblée de les accepter, ce que cette dernière fait sans avis contraire.

6. FIXATION DE LA COTISATION DES SYNDICATS POUR 2006

Suivant la proposition du Comité, l'assemblée décide de maintenir la cotisation à Frs 2.- par animal inscrit.

7. RAPPORT D'ACTIVITE 2005

Le rapport d'activité remis à tous les syndicats est passé en revue par le Président qui en commente les principaux points.

8. PROPOSITION DU SYNDICAT DE CHARRAT

Retirée – voir point 1.

9. INFORMATIONS

a/ Directives des combats

Le Président signale les modifications introduites dans la réglementation, soit :

- ✓ Les membres du Jury seront dorénavant nommés par les Commissaires sur proposition du CO;
- ✓ Les rencontres de la finale des finales seront dorénavant tirées au sort;
- ✓ La valeur d'une sonnette montée doit s'établir au moins à Frs 500.-;
- ✓ Le prix indicatif de la bière et des eaux est ramené à Frs 3.-;
- ✓ L'indemnité due aux rabatteurs, aux commissaires et aux membres du Jury doit leur être versée lors de la pause de midi;
- ✓ Les frais d'analyse antidopage sont à la charge des organisateurs;
- ✓ Le rapport des commissaires doit parvenir à la Commission dans un délai de 10 jours.

b/ Combat cantonal, suite du dossier

Vu l'importance que prend le combat cantonal, il devient de plus en plus difficile aux miliciens que nous sommes de gérer les aspects télévisuels et de marketing, raison pour laquelle dit le président, un groupe de travail a été constitué sur proposition du Chef de service de l'agriculture afin d'étudier un concept pour professionnaliser une partie de la manifestation. Ce nouveau concept devrait faire partie de la réglementation dès 2007.

Monsieur Etienne Dessimoz responsable du projet cite les membres du groupe de travail, et fait savoir que ce dernier a déjà planché sur un concept "Marketing – Médias" qui sera confié à un professionnel. Le concept est d'ailleurs à disposition pour les intéressés.

Sur le devenir du terrain d'Aproz, Monsieur Etienne Dessimoz fait savoir à Monsieur Roger Bollenrücher que le contrat est aujourd'hui renouvelable d'année en année, et qu'il y a lieu de trouver une solution à long terme avec l'armée. De plus, dit-il, des travaux d'entretien sont prévus cette année. Suivent quelques questions et remarques sur le coût, sur le temps perdu, sur l'exemple du sponsoring principal lors du combat cantonal organisé par le syndicat d'élevage de Basse-Nendaz en 2002.

Le Président pose alors la question suivante :

"Etes-vous d'accord de professionnaliser une partie de l'organisation de la Finale cantonale et de mandater à cet effet une entreprise performante et professionnelle ?"

La proposition est admise par l'assemblée générale par 61 voix à zéro.

Le Président poursuit et demande :

"Etes-vous d'accord de libérer les moyens financiers pour payer ce premier mandat professionnel ?"

L'assemblée générale accepte cette proposition sans avis contraire.

En réponse à une question de Monsieur Roger Bollenrücher, qui s'inquiétait sur le chèque en blanc accordé, le Président fait savoir que le montant présumé atteindra Frs 20 à 25'000.- et qu'il sera autofinancé.

c/ Divers

- ✓ Bien que la BDTA remette des pinces à marquer aux éleveurs, l'obligation de faire apposer les marques par le Secrétaire demeure.
- ✓ Le concept d'éradication de la diarrhée virale bovine doit encore être avalisé par les organisations professionnelles.
- ✓ L'édition de la liste des animaux de herd-book est maintenue. La demande d'y inclure une table des matières par éleveur est abandonnée pour des raisons de coût.
- ✓ Toute vache ne peut être appréciée qu'avec au moins 20 jours de lactation.

10. DISTINCTIONS

Le président félicite et remercie les secrétaires des syndicats de Premploz, Monsieur Pascal Fontannaz, de Verbier-Médière, Monsieur Martin Michellod et de Grimentz, Monsieur Serge Salamin pour leur 20 ans d'activité.

Puis, il adresse un merci particulier à Monsieur Henri Carthoblaz pour ses 40 ans d'activité en tant que secrétaire du syndicat d'élevage de Haute-Nendaz.

S'exprimant au nom des Jubilaires Henri Carthoblaz adresse quelques mots bien sentis à l'assemblée.

11. DISCUSSIONS ET DIVERS

Après que Gérant et Vétérinaire cantonal aient répondu à diverses questions concernant l'annonce des veaux mort-nés (Délèze), l'utilisation d'un vaccin contre la BVD (Bircher), la situation de la grippe aviaire et son influence sur l'organisation des combats (Bayard), les résultats de l'ATM (Genoud), le Président clôt l'assemblée à 11h35.

Châteauneuf, mars 2006

Le Rédacteur du procès-verbal

E. Fellay